

Convention d'utilisation de la piscine de la Fondation SMT à La Neuveville

entre

la Fondation SMT à La Neuveville (SMT)

et

le requérant

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Association	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>	Mobile	<input type="text"/>
NPO/Localité	<input type="text"/>	E-Mail	<input type="text"/>

Personne responsable (à remplir obligatoirement)

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Association	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>	Mobile	<input type="text"/>
NPO/Localité	<input type="text"/>	E-Mail	<input type="text"/>

Reservation

Jour de la semaine	<input type="text"/>
Heure de .. à	<input type="text"/>

Par la signature de cette convention d'utilisation, il est également donné quittance de la remise d'une clé permettant l'accès à la piscine. Le requérant s'engage à ne pas remettre cette clé à des tiers sans l'autorisation de la Fondation SMT.

Pour l'utilisation de la piscine, le règlement de bain est déterminant.